



Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2003
Français
Original: anglais

Session de fond

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux
associés à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.....	4-5	2
A. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes .	6-13	2
B. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	14	4
C. Programme des Nations Unies pour le développement	15-28	4
D. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	29-34	8
E. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	35	9
F. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	36-39	10

* E/2003/100.



I. Introduction

1. À sa session de fond de 2002, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2002/30, en date du 25 juillet 2002, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

2. Au paragraphe 17 de sa résolution 57/133 du 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de continuer à envisager, en consultation avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les mesures appropriées tendant à coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée.

3. Les informations présentées par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies sur leurs activités concernant les territoires non autonomes sont récapitulées ci-après.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. D'après les renseignements fournis par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre d'institutions spécialisées et d'organismes ont, au cours de la période considérée, continué à fournir une assistance aux populations des territoires non autonomes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial. Divers organismes ont renforcé leurs programmes d'aide ou comptent en financer de nouveaux au moyen de leurs ressources budgétaires propres, en plus des contributions qu'ils apportent en tant qu'agents d'exécution de projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal organisme d'assistance.

5. Le PNUD a continué de financer un certain nombre de projets d'aide, en collaboration étroite avec d'autres institutions et organismes.

A. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

6. Parmi les territoires non autonomes, Anguilla, les îles Vierges britanniques, Montserrat et les îles Vierges américaines entretiennent des relations dynamiques avec la CEPALC. Plus récemment, les îles Caïmanes et les îles Turques et Caïques ont indiqué qu'elles s'intéressaient à la possibilité de participer aux activités du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC).

7. Ce comité a été créé en 1975 en tant qu'organisme subsidiaire permanent de la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

(CEPALC) chargé de coordonner toutes les activités relatives au développement et à la coopération dont on conviendrait et de servir en tant qu'organisme consultatif auprès du Secrétaire exécutif de la CEPALC pour les questions intéressant les Caraïbes. Le secrétariat du Comité est exercé par le secrétariat de la CEPALC, agissant essentiellement par le biais du bureau sous-régional à Port of Spain. Les quatre territoires non autonomes qui entretiennent des relations actives avec la CEPALC sont membres associés du Comité.

8. Au cours des années, les territoires non autonomes membres associés du CDCC ont figuré parmi les membres les plus actifs du Comité. L'une des principales caractéristiques du CDCC consiste à donner aux territoires non autonomes accès au forum mondial que constitue l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à ses institutions et programmes, au sein desquels les territoires sont à même de faire avancer leurs aspirations en matière de développement. Grâce à ce mécanisme, les territoires sont effectivement intégrés dans les programmes de coopération technique du système des Nations Unies et de certaines autres organisations intergouvernementales.

9. De la même manière, le CDCC s'est fait le champion du droit des territoires non autonomes de participer comme observateurs aux conférences mondiales sur des questions économiques et sociales. Grâce à cet appui, ces territoires ont participé très activement à des réunions telles que la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (1994), le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995). Les territoires non autonomes ont également pu participer aux activités de suivi liées à la mise en oeuvre des plans d'action adoptés par ces conférences mondiales.

10. Au fil des années, la CEPALC a, conformément à son mandat, fourni des services consultatifs et une assistance technique à Anguilla, aux îles Vierges britanniques et à Montserrat, sur leur demande. Ces services et cette assistance ont porté notamment sur l'élaboration de rapports d'évaluation de l'impact des ouragans (Anguilla); l'organisation d'ateliers sur la méthodologie applicable aux études de l'impact macroéconomique, social et environnemental immédiat des ouragans et d'autres catastrophes naturelles (îles Vierges britanniques); la révision du plan du secteur du tourisme à la suite d'une éruption volcanique (Montserrat); l'étude des incidences de la révision du Traité de Chaguaramas portant création de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ainsi que du Marché et de l'économie unifiés de la CARICOM (Montserrat).

11. Des informations concernant d'autres domaines où le secrétariat de la CEPALC/CDCC fournit une assistance aux territoires non autonomes peuvent être tirées de ses diverses publications qui ont porté, notamment, sur des questions telles que les effets de l'immigration continue aux îles Caïmanes, aux îles Vierges britanniques, à Saint-Martin et aux îles Vierges américaines.

12. Le bureau sous-régional de la CEPALC est responsable de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹, et les territoires non autonomes, en tant que membres associés, figurent parmi les petits États insulaires en développement des Caraïbes pour le compte desquels un groupe de coopération interinstitutions, qui comprend plus d'une vingtaine d'institutions régionales et internationales, dont des organismes du

système des Nations Unies, exécutent un programme de travail conjoint dérivé de ce Programme d'action. Le bureau sous-régional fonctionne en tant que secrétariat technique à cet égard. Dans le cadre de ces arrangements, on s'efforce d'intégrer les composantes sociales, économiques et environnementales aux fins du développement durable de ces territoires.

13. À la dix-neuvième session du CDCC, tenue les 14 et 15 mars 2002 à Port of Spain, on a recommandé au secrétariat de la CEPALC/CDCC de relancer l'initiative commencée en 1990 qui visait à renforcer la participation des membres associés aux activités du système des Nations Unies en général.

B. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

14. Le Programme mondial contre le blanchiment de l'argent a participé à une évaluation des activités financières offshore aux îles Vierges britanniques menée sous les auspices du Fonds monétaire international (FMI) du 12 au 22 novembre 2002. Un fonctionnaire du Programme a accompagné la mission aux îles Vierges britanniques en qualité d'expert financier et fourni des conseils concernant le volet lutte contre le blanchiment de l'argent ou le financement du terrorisme de cette évaluation.

C. Programme des Nations Unies pour le développement

15. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a offert une assistance aux territoires non autonomes dans le cadre de deux types de programme, à savoir les programmes d'assistance au développement économique, social et politique des territoires non autonomes, appuyés par le bureau du PNUD à la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et le projet d'atténuation des effets des catastrophes et de renforcement des capacités et des institutions destiné à appuyer le programme de réinstallation des habitants de Montserrat après la catastrophe (MOT/98/001 et MOT/98/H01).

1. Programmes d'assistance au développement économique, social et politique des territoires non autonomes, appuyés par le bureau du PNUD à la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales

Îles Vierges britanniques

16. Les îles Vierges britanniques sont pour la deuxième fois un pays contributeur net, si bien qu'elles ne peuvent pas se prévaloir de crédits au titre des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB). Selon certaines indications, bien que l'administration des îles Vierges britanniques convienne du principe de la participation du Gouvernement aux coûts de la mise au point et de l'exécution des programmes, elle préfère chercher l'appui et les compétences techniques dont elle a besoin sur le marché mondial où elle peut trouver une assistance à un tarif plus intéressant que celui pratiqué par le système des Nations Unies.

17. Toutefois, comme les autres territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, les îles Vierges britanniques ont accès à l'aide fournie dans le cadre de programmes

régionaux tel le projet de gestion intégrée des effets des catastrophes, qui a appuyé la formulation d'un plan national de gestion des effets des catastrophes² pour les îles Vierges britanniques. Celles-ci auront également accès aux compétences et à l'appui prévus dans le projet de recherche et de sauvetage qui a été approuvé récemment (RLA/02/012)³.

Anguilla

18. En réponse à la demande d'assistance du Gouvernement d'Anguilla en ce qui concerne la formulation de stratégies d'atténuation de la pauvreté, le PNUD a aidé l'administration d'Anguilla à établir des relations avec des organisations non gouvernementales et fourni des apports au Ministère du développement social dans le domaine du renforcement des institutions. Compte tenu des ressources dont disposait le Gouvernement d'Anguilla, on a prévu un montant non remboursable de 110 000 dollars, la part du Gouvernement devant s'élever à 200 000 dollars pour le cycle de programmation 2001-2003 du cadre de coopération sous-régional. L'assistance du PNUD s'est concrétisée comme suit :

a) Consultations visant à faciliter la restructuration du Ministère du développement social et en particulier du Département du développement communautaire, ainsi que la participation d'organisations non gouvernementales au développement communautaire;

b) Connaissances techniques à l'appui d'un projet hydroponique requérant des ressources limitées et du programme de réforme constitutionnelle. Un conseiller en matière de réforme constitutionnelle a appuyé les activités du Comité chargé de la réforme constitutionnelle et électorale à Anguilla. Les deux programmes ont été menés à bien;

c) Appui au Ministère des finances dans des domaines relevant du programme de crédit à l'assistance technique du PNUD pour la région des Caraïbes⁴;

d) Établissement du budget;

e) Recherche économique et analyse des données;

f) Recettes et fiscalité, notamment examen du cadre législatif.

Parmi les autres domaines nécessitant un appui, on compte :

a) Création d'emplois et évaluation connexe de l'apport éventuel du Conseil de développement d'Anguilla à la création de microentreprises;

b) Appui aux programmes de lutte contre le VIH/sida;

c) Assistance au développement culturel du pays;

d) Promotion du sport en tant que vecteur du développement parmi les jeunes.

Montserrat

Projet de gestion des catastrophes et de renforcement institutionnel destiné à appuyer le programme de réinstallation des habitants de Montserrat après la catastrophe (MOT/98/001 et MOT/98/H01)

19. Suite aux éruptions volcaniques à Montserrat vers le milieu des années 90, l'île a été déclarée en situation particulière. L'assistance du bureau du PNUD à la Barbade et du Bureau sous-régional de l'Organisation des États des Caraïbes orientales a principalement visé à atténuer les effets de la catastrophe et à renforcer les institutions (MOT/98/001).

20. Le projet de gestion des catastrophes et de renforcement institutionnel destiné à appuyer le programme de réinstallation des habitants après la catastrophe (MOT/98/001) a débuté en 1999. Il s'agissait d'épauler le Gouvernement de Montserrat en affectant des Volontaires des Nations Unies à des secteurs stratégiques de l'infrastructure matérielle et sociale. À l'heure actuelle, des Volontaires fournissent un appui dans les domaines du système d'information géographique, de l'architecture, de l'ergothérapie (l'accent étant mis sur les handicapés et les personnes âgées) et du génie civil. Un Volontaire ingénieur logiciel est affecté à l'Observatoire de Montserrat. Cet établissement public est chargé de surveiller en temps réel l'activité du volcan Montsoufrière, dans le but de prévoir les éruptions et de protéger la population en donnant l'alerte en temps voulu. Le programme de suivi fournit par ailleurs aux autorités les informations nécessaires pour évaluer les risques et, partant, prendre des décisions et planifier le développement.

21. Dans le cadre du projet MOT/98/101, le PNUD appuie la mise en oeuvre d'une évaluation globale de la vulnérabilité de Montserrat. Cette évaluation permettra d'orienter les décisions des responsables de la planification du développement et les initiatives du secteur privé pour les 25 années à venir. Entamée par des consultants en mars 2002, elle sera menée à bien au cours du premier trimestre de 2003. Elle a d'ores et déjà une influence sur la planification des secours d'urgence et de la réponse aux catastrophes. Montserrat s'emploie maintenant à commercialiser ses expériences sous forme de modèle, en se présentant comme un pays qui aurait été capable de se reconstruire après une crise.

22. Des cinq Volontaires des Nations Unies actuellement affectés au projet, quatre sont à la charge du Département pour le développement international du Royaume-Uni et le cinquième à celle du Gouvernement japonais. Un nouveau mémorandum d'accord a été conclu en septembre 2002 entre le PNUD et le Département; il prévoit un apport de ressources supplémentaires de 360 000 dollars. Cette somme permettra de financer les services de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international pour huit nouvelles années, soit jusqu'en mars 2006; elle servira peut-être également à financer ceux de Volontaires des Nations Unies recrutés à l'échelon national ou le transfert de connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés. Un sixième Volontaire prendra ses fonctions en mai 2003; il s'agit d'un ou d'une kinésithérapeute qui dispensera ses services dans l'île et formera le personnel médical existant aux techniques utilisées dans son métier.

2. Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial : territoires britanniques d'outre-mer

23. Il n'y a guère eu d'interaction entre le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial et les territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes, en partie parce que ces territoires ne peuvent pas se prévaloir de ce type de financement du fait qu'ils relèvent du système de gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Par la suite, le Programme a toutefois approuvé son expansion dans ces pays et on trouvera ci-dessous la liste des activités qui ont été menées.

Anguilla

24. Deux projets ont été approuvés pour Anguilla en mars 1997 : le projet de protection des tortues de l'Anguilla National Trust a reçu un don de 15 544 dollars pour sensibiliser les nationaux à la nécessité de protéger les tortues de mer, en particulier leurs sites de nidification sur la plage. Il s'agissait à la fois de produire du matériel pédagogique à l'intention du grand public et de le diffuser auprès des écoles et des pêcheurs, et de lutter contre le braconnage par ces derniers et d'autres consommateurs.

25. Une somme de 20 054 dollars a été approuvée au titre du deuxième projet, intitulé « Protéger l'environnement contre le surpâturage », destiné à permettre à l'Association nationale des exploitants agricoles d'Anguilla de s'attaquer à des problèmes liés à la détérioration des terres agricoles devenues trop compactes à la suite du surpâturage. Cette détérioration nuit à la fertilité des terres et réduit le volume de la production horticole.

Montserrat

26. De très nombreux contacts ont été pris entre le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial et des organisations non gouvernementales à Montserrat. Toutefois, aucune visite sur le terrain n'a encore eu lieu, bien que quelques idées de projet aient été présentées. En mars 2003, un projet intitulé « Préservation de la biodiversité : installation de plates-formes d'observation le long des sentiers allant de Baker Hill à Katy Hill – Protection de l'oriole de Montserrat et de la grenouille communément appelée poulet de montagne » a été soumis par le Cudjoe Head Community Club, de la communauté de Cudjoe Head. Actuellement à l'examen, ce projet dont le coût s'élève à 50 000 dollars sera présenté prochainement au Comité permanent régional.

27. Des pourparlers ont été engagés avec le Département britannique du développement international en vue d'identifier les éléments communs et de déterminer s'il était possible de mener des activités de programmation conjointes en ce qui concerne la gestion d'un fonds pour l'environnement servant à financer l'octroi de petits dons dans les territoires britanniques d'outre-mer. S'ils portent leurs fruits, un très grand nombre d'autres ressources se dégageront à l'appui des petits projets environnementaux relevant des domaines thématiques fixés par le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial.

Îles Vierges britanniques

28. Bien que les îles aient reçu la visite de représentants du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial, aucun projet n'a

jusqu'ici bénéficié d'un appui. Le Programme a l'intention de financer le renforcement des capacités locales et d'identifier des organisations non gouvernementales hôtes et d'autres partenaires au cours du deuxième trimestre de 2003.

D. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

29. Montserrat, les îles Turques et Caïques et les îles Vierges britanniques bénéficient tous trois d'une assistance du Bureau régional des Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le cadre du programme multipays. On trouvera ci-après la liste des grands domaines d'activité et des principales interventions :

a) Développement du jeune enfant. Sensibilisation, concertation, formation des enseignants, élaboration de programmes scolaires et évaluation qualitative des centres de développement de la petite enfance. Parmi les interventions prévues pour 2003 et au-delà, on peut citer : l'appui aux parents, l'intégration de services de développement du jeune enfant, de sensibilisation au VIH/sida et d'éducation en matière de droits de l'enfant dans les conseils donnés aux parents;

b) Adolescents et jeunes. Éducation en matière de santé et préparation à la vie familiale – formation d'enseignants, élaboration de programmes scolaires et de matériel pédagogique, apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, prévention du VIH/sida et éducation mutuelle pour les élèves d'âge scolaire et les enfants ayant quitté l'école, notamment dans le cadre d'un partenariat avec le Comité international de la Croix-Rouge. Parmi les interventions prévues pour 2003 et au-delà, on peut citer : amélioration des capacités nationales en matière de santé et de préparation à la vie familiale, planification stratégique de la composante adolescence et jeunesse de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida et appui à cette composante et promotion d'une démarche d'aide aux orphelins qui soit respectueuse des droits de ces derniers;

c) Défense des droits de l'enfant et protection de l'enfance. Évaluation des services sociaux dispensés aux enfants qui ont besoin de soins et de protection et, grâce à l'achèvement des rapports du CICR, sensibilisation accrue à la prévention de la maltraitance des enfants. Parmi les interventions prévues pour 2003 et au-delà, on compte la sensibilisation du public aux droits de l'enfant, le renforcement des mécanismes nationaux de protection de ces droits et de réception des plaintes pour mauvais traitements et la prise en charge des enfants handicapés ou séropositifs ou touchés par le VIH/sida par les systèmes nationaux de protection sociale;

d) Au Sahara occidental, l'UNICEF a fourni les vaccins nécessaires à un programme élargi de vaccination régulièrement prévu dans le camp de réfugiés sahraouis de Tindouf. En mai 2002, un cas de poliomyélite due au poliovirus sauvage ayant été avéré dans ce camp, deux campagnes de nettoyage des flots épidémiques ont été organisés dans les camps. Synchronisées avec les Gouvernements marocain et mauritanien, ces campagnes ont été menées en collaboration avec le Ministère de la santé sahraoui en Algérie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et l'UNICEF. Ce dernier a fourni tous les vaccins antipoliomyéliques oraux ainsi que les glacières.

30. S'agissant des activités menées par l'UNICEF au Sahara occidental, les recommandations contenues dans le programme de pays en ce qui concerne le Programme de coopération de l'Algérie pour 2002-2006 font explicitement référence à l'appui à offrir, en collaboration avec le HCR, le PAM et la Société du Croissant-Rouge, aux enfants réfugiés résidant sur le territoire national. Le Fonds s'est rendu sur place un certain nombre de fois pour évaluer les besoins des réfugiés sahraouis en ce qui concerne la santé de l'enfant, l'éducation et la jeunesse.

31. Programme élargi de vaccination. Depuis 1999, l'UNICEF fournit des vaccins pour les vaccinations régulièrement prévues. Il veille à la préservation de la chaîne du froid et à la fourniture de vaccins. Le Ministère algérien de la santé a approuvé l'utilisation de la chambre froide de l'hôpital de Tindouf pour abriter le principal stock de vaccins. Le Fonds s'emploie actuellement à évaluer d'autres apports visant à garantir la protection des vaccins au cours des activités de vaccination régulièrement prévues dans le camp, notamment la fourniture de glacières et de miniréfrigérateurs. En 2002, l'UNICEF, le HCR, le Ministère algérien de la santé sahraoui ont participé au nettoyage des îlots épidémiques après que la présence du virus sauvage eut été vérifiée dans le camp.

32. Avec l'aide de l'Algérie, du HCR et d'organisations non gouvernementales, les Sahraouis ont beaucoup fait pour assurer aux enfants une éducation de base. L'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire sont assurés par des enseignants sahraouis qualifiés. Nombre d'enfants sahraouis poursuivent leurs études secondaires en Algérie ou ailleurs; nombreux sont aussi ceux qui échappent au système et se retrouvent dans les camps avec des possibilités de formation et des débouchés limités.

33. L'UNICEF a signé récemment avec l'organisation Enfants réfugiés du monde un accord concernant un projet pédagogique à l'intention des écoliers du primaire. Il s'agit notamment de former les enseignants à l'utilisation de méthodes et de matériels interactifs.

34. L'UNICEF a également mis l'accent sur le développement du jeune enfant et appuie des activités d'information dans le domaine des droits de la femme, du conseil juridique et de l'alphabétisation des petites filles.

E. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

35. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue de fournir une assistance technique dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ainsi que du développement rural en général. Elle s'emploie à aider les petits États insulaires en développement depuis la Conférence ministérielle spéciale sur l'agriculture dans les petits États insulaires en développement de 1999, organisée au siège de la FAO. L'Organisation a indiqué récemment son intention de participer à la réunion internationale de l'Équipe spéciale interorganisations consacrée à ces États qui devrait se tenir en 2004.

F. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Îles Turques et Caïques

36. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a exécuté un certain nombre de projets dans le domaine du développement de petites et moyennes entreprises dans les îles Turques et Caïques depuis juillet 2000, en collaboration avec le PNUD. L'objectif est de stimuler l'emploi et la création de revenus parmi les « appartenants », dans le but de diminuer la migration vers Grand Turk et Providenciales de populations venues d'îles moins développées.

37. Les activités ont été axées sur le renforcement des institutions d'appui locales. Un petit centre de développement des entreprises adapté aux besoins locaux a été créé dans le cadre de l'Agence d'investissement des îles Turques et Caïques (TCInvest). En novembre 2002, plus de 900 personnes s'étaient déjà prévaluées des services dispensés par le Centre – qui fait oeuvre de pionnier dans les îles Turques et Caïques. Parmi ces services, mis sur pied avec l'aide de l'ONUDI, on compte notamment des cours et séminaires de formation à la création et à la gestion d'entreprises et des cours techniques à court terme ainsi que des services consultatifs et de promotion industrielle. À ce jour, 95 entreprises ont été fondées ou développées et 87 emplois ont été créés grâce au Centre.

38. Le Centre coopère étroitement avec des banques et d'autres organismes du secteur privé et a établi d'étroites relations avec des institutions publiques dans les îles Turques et Caïques. Les banques qui opèrent dans ces îles ont adopté le modèle de plan d'entreprise mis au point par le Centre et demandent à leurs clients de l'utiliser.

39. Les activités futures seront axées sur l'amélioration des politiques et règles en vigueur. Dans cette optique, une enquête a été menée pour permettre d'identifier les principaux obstacles rencontrés par les entrepreneurs locaux.

Notes

¹ Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

² Ce projet diminuera les risques de pertes en vies humaines et de dégâts à l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des effets des catastrophes en tant que processus durable dans la région des Caraïbes; il s'agira de faciliter la mise au point d'un mode de gestion régional des effets des catastrophes, de renforcer l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe afin que le système puisse être appliqué efficacement au niveau régional et de lui ménager un appui au niveau national. Un certain nombre de pays devraient incorporer un élément Gestion intégrée des effets des catastrophes dans leurs stratégies de développement d'ensemble. En sa qualité d'agent d'exécution régional, l'Organisme jouera en la matière le rôle de chef de file.

³ Ce projet a pour objet de renforcer les capacités de planification préalable et de réaction des membres de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe en créant un cadre pour la mise en place de moyens de recherche et sauvetage dans les Caraïbes.

⁴ Le programme multidonateurs de crédit à l'assistance technique du PNUD pour les Caraïbes, d'un montant de 10,5 millions de dollars, vise à appuyer la gestion économique et financière dans la région en dispensant conseils et formation dans les domaines budgétaire, monétaire,

financier et statistique connexes. Une assistance technique est offerte en matière de gestion du budget et de la trésorerie, de l'administration des régimes fiscaux et douaniers, de la supervision des systèmes bancaires et offshore dans le cadre de services consultatifs à court terme, d'ateliers organisés au niveau national, de séminaires de formation régionaux et de l'affectation de personnel national.
